

## EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	13	14

Vote
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 29 avril à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 24 avril 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24 avril 2024.

**Présents :** M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, GARREAU Sabrina, NERAUDEAU Delphine, SAINTURAT-NIEL Corinne, SIONNEAU Dominique, THIBAUD Stéphanie MM. CROCHET Jean, GLACIAL Yves, MIGNÉ Hervé, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain, VITALIEN Anthony.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture des Sables  
d'Olonne  
Le : 02/05/2024  
Et publication ou notification le :  
02/05/2024

**Excusé(s) :** MMES BALANGER Laurence, BOUTET Nadège, DILLET Sabrina, REMAUD Natacha, MM. BRUN Jérôme, LE GAL Alain (donne pouvoir à Alain THUÉ).

A été nommé secrétaire : M. Anthony VITALIEN

### 2024\_04\_01 – Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération : convention relative au transfert du service commun système d'information Avenant n° 2

L'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permet aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, à une ou plusieurs de ses communes membres et, à un ou plusieurs établissements publics rattachés, de se doter de services communs, chargés de l'exercice de missions fonctionnelles ou opérationnelles.

La convention relative au transfert du service commun "Système d'information" depuis la commune de Saint Hilaire de Riez vers la Commune d'Agglomération a été signée le 20 janvier 2022, après approbation en conseil municipal le 20 décembre 2021.

Un avenant n° 1 a été signé le 17 mars 2023 par la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, après approbation en conseil municipal le 23 janvier 2023.

Ce service commun contribue à la bonne gestion des deniers publics des collectivités et à l'optimisation de leur organisation.

Suite à la demande d'intégration du CCAS de Brétignolles sur Mer concernant son EHPAD, il apparaît aujourd'hui nécessaire, d'intégrer un nouvel adhérent à la convention.

Il faut délibérer pour approuver cette intégration par avenant n° 2.

Le Conseil municipal, après vote à l'unanimité,  
Approuve l'avenant n° 2 à la convention relative au transfert du service commun système d'information,  
Autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant et toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures  
Pour copie conforme :  
En mairie, le 02/05/2024  
Le Maire,  
Hervé BESSONNET



Le Secrétaire de séance,  
Anthony VITALIEN